

MAIRIE
de
BLIGNY SUR OUCHE

21360



☎ 03 80 20 11 21
Fax 03 80 20 17 90

L'an deux mil quatorze, le vingt deux septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Denis MYOTTE, Maire

Présents : MYOTTE Denis, Nathalie PITOISET, MANTEL Denis, FLEUROT Jean Luc, LACAZE Jean, PACAUT Annick, BAROT Franck, LACROIX Jean-François, ANDRE Philippe, BOUGENEAX Lucette, PEQUEGNOT Stéphanie, SIMONNET Florian, CAROLINE Carole, FAVELIER Marie-Odile, BOULEY Sylvie.

Secrétaire de séance : PEQUEGNOT Stéphanie

1) CONTRATS ASSISTANTS ENSEIGNEMENT MUSICAL (54/2014)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- pour l'année 2014-2015, le nombre d'emplois d'assistants d'enseignement musical contractuels recrutés à l'année sera de 5 professeurs :

▪ Piano	7 h 30 hebdomadaires	
▪ Accordéon	2 h 30	”
▪ Clarinette	1 h 30	”
▪ Violon	0 h 30	”
▪ batterie	2 h	”
- Que le professeur de saxophone du fait de ses 6 années d'ancienneté en CDD doit signer un contrat à durée indéterminé à partir du 1^{er} octobre 2014 pour 4 h hebdomadaires et que par conséquent un poste doit être créé.

Monsieur le Maire rappelle que les professeurs de guitare et de trompette sont en CDI depuis octobre 2012 pour respectivement 3 h 15 et 4 h hebdomadaire et que la direction de l'école est assurée par le professeur de flûte titulaire du poste pour 9 h 15 hebdomadaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste d'assistant d'enseignement musical, instrument saxophone en contrat à durée indéterminée à partir du 1^{er} octobre 2014 pour 4h/20h hebdomadaire.
- Décide que les enseignants seront rémunérés sur le 1^{er} échelon de l'emploi d'assistant d'enseignement musical IB 340 et IM 321 sur une base hebdomadaire de 20 h.
Les frais de jury d'un montant de 28 € seront perçus mensuellement par chaque professeur sauf pendant les mois de juillet, août et septembre.
- Décide du tarif de l'atelier découverte qui permettra aux enfants de découvrir toutes les 3 semaines de nouveaux instruments pour finalement en choisir un et le pratiquer tout le mois de juin. Ce tarif est fixé à 24 € par mois.

- 2) TRAVAUX REHABILITATION CAPTAGE FONTAINE FERMEE – AVENANT N°1 (55/2014)**
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de réhabilitation du captage et de la nécessité de prestations complémentaires pour optimiser le programme initial.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter l'avenant n°1 pour un montant de 15 849 € HT et autorise monsieur le Maire à le signer.
Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il sera demandé à l'entreprise d'installer à la fin des travaux une échelle limnimétrique et conclu qu'il a été constaté que la source de Fontaine Fermée a un très gros débit puisqu'une pompe de débit de 180 m³/h n'a pas réussi à vider la partie qu'ils doivent colmater.
- 3) RESILIATION BAIL APPARTEMENT C (56/2014)**
Le locataire de l'appartement C situé 4 place de l'Hôtel de Ville, demande à résilier son bail à partir du 11 septembre 2014. Le Conseil Municipal accepte la résiliation et autorise monsieur le Maire à rembourser la caution d'un montant de 495,75 € si l'état des lieux le permet.
- 4) LOCATION 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE (57/2014)**
Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil un courrier sollicitant l'attribution d'un logement sur la commune. Le Conseil Municipal décide d'attribuer le logement situé au 2^{ème} étage du 2 place de l'Hôtel de Ville et faisant partie du domaine privé de la commune à cette personne à partir du 1^{er} octobre 2014 pour une durée de 6 ans.
- 5) TAXE D'AMENAGEMENT (58/2014)**
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 14 novembre 2011 instituant le taux de la taxe d'aménagement à 2 % et listant les cas d'exonérations. Le Conseil Municipal décide que la délibération du 14 novembre 2011 est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la commission de sécurité venue vérifier la camping municipal. La commission a émis un avis favorable et préconise certains travaux liés à l'accessibilité des PMR qui seront à réaliser avant mai 2015.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) à l'école depuis le 15 septembre et de la difficulté à trouver suffisamment d'intervenants et de locaux pour mettre en place cette réforme.

Monsieur Serge GRAS, invité en fin de Conseil, fait le point sur l'avancement des travaux de la Petite rue Theureau.

Monsieur le Maire rappelle l'invitation lancée par la commission fleurissement le vendredi 3 octobre à 20 h pour la remise des prix du concours des maisons fleuries de Bligny.

Pour extrait conforme en mairie
Le 30 octobre 2014
Le Maire